

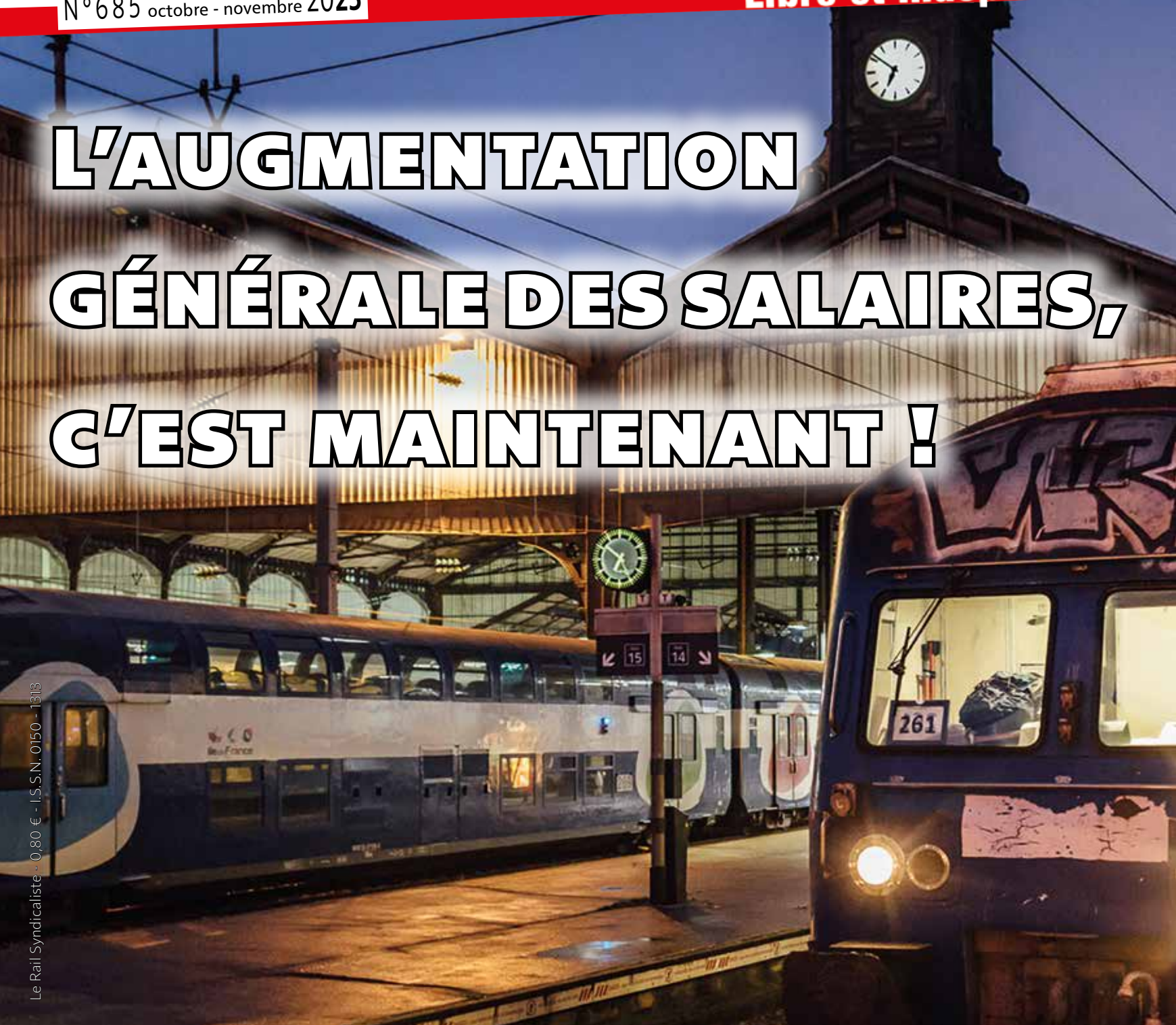
CHEMINOTS
FO

LE RAIL
Syndicaliste

N° 685 octobre - novembre 2023

Libre et Indépendant

**L'AUGMENTATION
GÉNÉRALE DES SALAIRES,
C'EST MAINTENANT !**



- 2** L'agenda et vos formations
- 3** Édito
- 4** Conseil National le 07 décembre
- 5 à 7** Une augmentation générale des salaires plus que nécessaire !
- 8** Des formations au service du développement
- 9 à 11** Echos des Zones
- 12** Retraités :
Surtout, restons nous-mêmes !
- 13** Le droit à congés payés pour
les salariés en maladie
- 14 & 15** Retour sur le Comité Confédéral
National
- 16 & 17** CNR : FO dit NON à Macron !
- 18 & 19** L'espace « Militant ! »

INSTANCES FEDERALES

- 25 octobre** Réunion Ouverture concurrence
- 09 et 10 novembre** Bureau Fédéral FO Cheminots
- 30 novembre** Bureau National Retraités
- 07 décembre** Conseil National

FORMATIONS

DATES		FORMATIONS
Octobre	16 au 20	CSE
	24	Réglementation du travail - Titre 1
Novembre	14 au 16	Militant 1
Décembre	12 au 14	Militant 1

LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
7, passage Tenaille 75014 Paris
C.P.P.A.P. 1124 S 07394
Tél. : 01 40 52 86 04
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : Philippe Herbeck
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
7, passage Tenaille 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 86 04
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries





Urgence à l'augmentation générale des salaires et des pensions !

Beaucoup d'opérations de communication du gouvernement quant à la baisse des prix alors que dans les faits la réalité est toute autre ! Flambées des carburants, de l'électricité, du gaz et plus globalement de tous les produits de première nécessité. Les cheminots actifs et retraités comme bons nombres d'autres travailleurs et retraités souffrent de fins de mois difficiles, quand bien même cela ne se produit pas bien avant !

Tout augmente considérablement sauf les salaires !

Beaucoup se félicitent d'accroître leurs bénéfices en milliards alors face à eux n'abaïssons pas nos revendications et ordonnons le partage légitime de ces richesses !

Chaque niveau de responsabilité doit être bousculé, les leviers existent : revalorisation du SMIC et des pensions, renégociation des grilles de salaires dans les conventions collectives, revoyure et négociation obligatoire annuelle des salaires (NAO) dans les entreprises.

Imposons l'exigence de véritables augmentations générales de salaires avec en premier lieu une clause de revoyure 2023 car le compte n'y était pas et ensuite exigeons pour 2024 une vraie revalorisation significative des salaires pour tous ! Combattons ces injustices et ces inégalités ! Dans ce contexte d'austérité, la fédération Force Ouvrière des Cheminots appelle l'ensemble de ses structures à réunir les cheminots afin de débattre de la situation et de déterminer les modalités d'action.

Ne nous interdisons pas le recours à la grève pour résister et gagner, d'autres secteurs l'ont déjà fait, suivons leur exemple !

Pour vous y aider le Bureau Fédéral a pris l'initiative d'une vraie campagne sur les salaires, avec un kit de 4 flyers reprenant chacun une thématique salaire ainsi que d'une affiche « L'augmentation des salaires, c'est maintenant ! »

Au-delà du combat à mener sur les salaires ce numéro du Rail Syndicaliste aborde d'autres actualités telles que : le droit aux congés payés des salariés malades, les formations fédérales proposées à nos militants, retour sur le dernier Comité Confédéral National de la CGT-Force Ouvrière, sans oublier les actualités syndicales remontrantes des zones et de nos retraités !

Pour terminer cet édito, deux grands rendez-vous : notre Conseil National qui se réunira le 07 décembre prochain au siège de notre confédération à Paris, il sera l'occasion parfaite de dresser un bilan de notre activité syndicale, de renforcer nos revendications et ainsi de définir les moyens d'action pour les satisfaire ! Puis courant janvier nous tiendrons des Assises avec une quarantaine de camarades issue de toutes nos Unions Régionales qui auront pendant 3 jours l'intérêt partagé d'échanger sur des thématiques propres au développement syndical pour renforcer notre belle fédération militante.

**Allons sur le terrain des conquêtes sociales !
Défendons nos libertés démocratiques et syndicales ! Ne tournons pas la page des retraites !
Gagnons sur nos revendications !**

Vous l'aurez bien compris, la période reste à la riposte et à celle du combat !

**Vive le syndicalisme Libre et Indépendant !
Vive la fédération syndicaliste Force Ouvrière des Cheminots !**

Philippe HERBECK

DES INSTANCES À VENIR, UN FONCTIONNEMENT NÉCESSAIRE

Conseil National le 07 décembre 2023



Nous tiendrons bientôt le Conseil National de notre fédération (le 7 décembre prochain). Cela est loin d'être anodin car le CN est l'instance dirigeante de notre fédération entre deux congrès.

Cette réunion sera l'occasion de fixer la feuille de route de notre fédération pour l'année qui vient, en accord évidemment avec la résolution générale du congrès.

Cela ne peut être valable que si les instances fonctionnent et donc il faut établir le fonctionnement qui est le nôtre en conformité avec nos statuts.

Si nous regardons les statuts, la tenue du CN le 7 décembre prochain implique la tenue d'un Conseil Régional, et pour que celui-ci vaille, il faut qu'il soit précédé d'assemblées générales des syndicats. En effet, la réforme de nos statuts adoptée en mai 2019 impliquait que nous remettions les syndicats au cœur de l'activité fédérale, ce qui va vers toujours davantage de démocratie et de proximité.

A cette occasion, les syndicats auront à décider si le Bureau Fédéral et le Secrétariat Fédéral, qui n'est que son exécutif, ont respecté le mandat du congrès et si le CN lui complète ce mandat.

Ce n'est pas une tâche légère et bien évidemment l'ensemble des secrétaires de syndicat doit prendre à cœur cette fonction que lui donnent les Statuts de notre organisation d'être les véritables dirigeants de notre fédération.

Cette réunion sera donc l'occasion pour le bureau fédéral de rendre compte de son activité et pour les syndicats de corriger celle-ci si nécessaire.

**Un rendez-vous majeur
pour la démocratie de
notre fédération !**

UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES PLUS QUE NÉCESSAIRE !



A l'heure où vous recevez ce numéro, la table ronde de négociation annuelle obligatoire sur les salaires à la SNCF s'est tenue. Quel qu'en soit le résultat, nous savons d'ores et déjà qu'elle ne comporte aucune mesure de revoyure malgré les pertes conséquentes de pouvoir d'achat qu'ont subi les cheminots de l'entreprise publique ces dernières années. Les arguments ne manquent pourtant pas pour justifier la nécessité d'un rattrapage salarial conséquent.

8 années de gel des salaires de 2014 à 2021 !

Dès 2014 (année de signature de l'accord intéressement), l'entreprise choisissait une politique de blocage des salaires. Pourtant, durant ces années, si l'inflation était faible, elle n'en était pas pour autant nulle.

Au total, entre 2014 et 2021, l'inflation s'élève à 6,84% d'après les chiffres officiels.

2020 et 2023, années d'inflation record !

D'après les chiffres consolidés de la Banque de France, l'inflation s'établit pour 2022 à 5,9%.

Pour la même année, l'augmentation générale des salaires aura été en moyenne de 3,1% pour les cheminots, ce qui entérine un nouveau recul de 2,8% pour les salaires par rapport à l'augmentation des prix.

Les prévisions de la même Banque de France pour 2023 tablent sur une inflation de 5,6%.

L'augmentation générale moyenne pour la même année aura été de 3,9%. C'est donc un nouveau recul des salaires par rapport aux prix (1,7%).

De plus, les chiffres officiels de l'inflation sont des chiffres moyens qui reflètent souvent assez peu la réalité vécue au quotidien par les cheminots et leurs familles. En effet, sur les dépenses courantes et contraintes, l'inflation est bien plus importante. Quelques exemples : dépenses alimentaires, +19% ; hygiène et beauté, +9% ; électricité, +15% en février et +10% en août ; gaz, +15% en janvier et fin du tarif réglementé en juillet ; etc... On pourrait multiplier les exemples sur toutes les dépenses obligatoires du quotidien.





Des effectifs qui s'écroulent malgré une offre en hausse constante !

Alors que la Direction demande toujours plus à ses salariés, le moins que l'on puisse dire c'est que les effectifs ne sont pas à la hauteur. En quelques dates, les effectifs disponibles de la SNCF (GPF) :

- En 1991 : 203 488 ;
- En 2002 : 178 598 ;
- En 2013 : 150 070 ;
- Et enfin, en 2020 : 136 388.

Depuis 2020 et l'explosion de l'ex-GPF en 5 SA, il est de plus en plus compliqué de suivre ces indicateurs. Le récent plan social en cours au FRET laisse cependant à penser que la même évolution se poursuit. C'est une véritable hémorragie qui est en cours chez les cheminots de l'opérateur historique.

Et pourtant, de plus en plus de richesses créées !

Par « richesses créées » il faut entendre la différence entre le chiffre d'affaires et les consommations intermédiaires (que l'on achète à d'autres entreprises pour produire, par exemple l'électricité). C'est ce que l'on appelle également la « valeur ajoutée ».

Là aussi, en quelques dates aucun doute n'est permis :

- En 1991, la SNCF a produit 9 milliards de valeur ajoutée ;
- En 2002 : 15 milliards ;
- En 2013 : 22 milliards ;
- Et en 2022 : 23 milliards.

Une répartition des richesses de plus en plus inégalitaire !

Là encore, en quelques dates on voit bien que les fruits du travail reviennent de moins en moins à ceux qui les produisent.

En 1991, la masse salariale représentait 79% du chiffre d'affaires ; en 2002, 44% ; en 2013, 41% ; et enfin, en 2022, seulement 38%.

Qui plus est, la masse salariale comprend les divers systèmes de rémunération hors salaire : primes en tous genre, intéressement, etc... Vu la décision de la SNCF depuis dix ans de multiplier ces dispositifs en bloquant les salaires, la part des salaires dans le chiffre d'affaires doit être encore davantage effondrée.

Une politique gouvernementale qui provoque un véritable effet d'aubaine !

Depuis des années, les gouvernements successifs exonèrent de plus en plus massivement les employeurs de cotisations sociales, d'abord sur les plus bas salaires, puis sur des salaires de plus en plus importants.

Sur les 10 dernières années, le montant des exonérations a triplé pour atteindre 74 milliards en 2022.

Le seuil supérieur des salaires pouvant prétendre à être exonéré de cotisations est fixé à 1,6 SMIC.

La SNCF comme les autres employeurs fait donc tout son possible pour maintenir le plus grand nombre possible de salariés sous ce seuil. Primes et intéressement au contraire ne financent pas la protection sociale.

L'augmentation des salaires, c'est également une meilleure protection sociale et de meilleurs services publics !

Une augmentation du salaire, en plus d'améliorer le pouvoir d'achat direct, améliore également la protection sociale des salariés. A une époque où les acquis des salariés sont sans cesse remis en cause au

prétexte de difficultés de financement, chacun comprendra aisément que l'intérêt des cheminots est d'obtenir de véritables augmentations de salaires : pour le pouvoir d'achat, pour la prévoyance, pour de meilleures pensions de retraite.

Mais aussi pour de meilleurs services publics. En effet, le deuxième effet pervers de ces exonérations de cotisations sociales c'est qu'elles sont compensées (en partie seulement) par des impôts qui n'ont rien à voir avec la sécurité sociale (TVA par exemple). Pendant ce temps, ces impôts ne peuvent pas servir à ce qu'ils devraient, et notamment financer les services publics !



Pour le pouvoir d'achat, pour la protection sociale, pour les services publics, il est urgent d'organiser vraiment la bataille pour gagner de véritables augmentations de salaire.

Force est de constater que depuis 2014, aucune grève véritable pour l'augmentation des salaires n'a été organisée. Il y a bien eu quelques rassemblements, accompagnés ou pas d'appels à cesser le travail 24 heures, les jours de table ronde annuelle sur les salaires.

Mais rien de nature à contraindre la Direction à satisfaire les revendications. C'est pourtant à cela que sert une grève !

La grève, outil des salariés pour contraindre l'employeur !

Depuis que le salariat existe, et bien avant d'être un moyen légal, la grève a été l'outil permettant de contraindre l'employeur à négocier.

Il s'agit bien sûr d'instaurer un rapport de force : le salarié perd de la rémunération, mais cesse de produire les richesses.

Cependant, lorsque la grève est « symbolique » (24H), elle ne permet pas la création du rapport de force. Si 24H de cessation du travail

permettent de gagner, c'est uniquement si la grève est totale et qu'une perspective de suite est donnée. Il est clair également que sans assemblées générales de grévistes, les salariés sont dépossédés de ce qui doit pour nous rester leur outil.

Pour une véritable grève qui puisse être gagnante !

Chacun sait depuis fort longtemps quel est le moyen d'obtenir satisfaction. Si la victoire n'est jamais certaine, quand on ne construit pas un rapport de force réel la défaite est systématique.

Pour FO Cheminots, la grève appartient aux grévistes. Pour cela, rien de compliqué : il faut un préavis de grève sans date de fin (illimité) et des assemblées générales de grévistes qui décident réellement.

Bien sûr, cela paraît parfois compliqué aux uns ou aux autres et il faut parfois convaincre. Mais nous n'avons pas encore vu d'autre moyen de gagner. La récente période (depuis 2014 notamment) le montre clairement en ce qui concerne les salaires.

Les exemples récents dans toute une série d'entreprises, en France comme ailleurs en Europe, montre également qu'il est possible de gagner : GRDF, STELLANTIS, TOTAL, salariés du nucléaire, ..., mais également en Allemagne, en Angleterre, des dizaines de milliers de salariés ont obtenu par la grève des augmentations de salaires deux, trois, voire 4 fois supérieurs à ce que les cheminots ont obtenu à la SNCF pour 2022.

Pour FO Cheminots, il est plus que temps de construire, dans l'unité la plus large, une véritable grève, avec assemblées générales souveraines, seul moyen de gagner une véritable augmentation générale de salaire.



Des formations au service du développement



Depuis un certain temps, la Fédération organise des formations destinées à armer au mieux ses militants, connaître le mieux possible notre organisation pour mieux la renforcer et également leur donner quelques outils pour leur permettre d'accomplir leur engagement dans les meilleures conditions.

Ces formations sont séparées en trois « niveaux » pour répondre plus précisément à des publics ciblés :

Militant 1 : destinée au jeune militant qui commence à s'inscrire dans les tournées syndicales et permanences FO Cheminots.

Militant 2 : destinée au militant qui détient un mandat électif ou de représentation (élu CSE, membre de cssct, DS, RSS, ...).

Militant 3 : destinée au camarade investit d'un mandat syndical (secrétaire de syndicat ou d'Union Régionale, membre de bureau, ...).

Militant 1

- ◆ **Qu'est-ce que le Syndicat ?**
- ◆ **Le Syndicat, pivot de notre syndicalisme Le syndicat Force Ouvrière**
 - ◇ Le fonctionnement du syndicat
 - ◇ Les Unions de Syndicats
 - ◇ La fédération FO des Cheminots
- ◆ **Savoir d'où l'on vient, pour savoir qui nous sommes !**
 - ◇ De l'antiquité à la légalisation des Syndicats en 1884
 - ◇ De 1884 jusqu'à la seconde guerre mondiale
 - ◇ Après-guerre, la création de Force Ouvrière
- ◆ **Le paysage syndical en France, de la légalisation à aujourd'hui**
- ◆ **L'influence des syndicats limitée à l'audience électorale ?**
- ◆ **Représentation du personnel et Instance Représentative**
- ◆ **L'activité syndicale**
 - ◇ Son but
 - ◇ Ses moyens
 - ◇ FO, des pratiques et des valeurs
- ◆ **La tournée syndicale, un moment privilégié et indispensable dans notre activité**
- ◆ **Faire vivre une revendication**

Pour permettre aux syndicats et UR de détecter au mieux quelle formation correspond à quel militant, nous vous présentons ici succinctement leur contenu.

Militant 2

- ◆ **La Charte d'Amiens, pour FO, un engagement au quotidien**
- ◆ **Les fondements de la Charte d'Amiens**
 - ◇ Des débats tranchés par la Chartes d'Amiens toujours d'actualité
 - ◇ L'indépendance syndicale
 - ◇ La lutte des Classes
 - ◇ La grève générale
- ◆ **Les IRP, DS et RSS, représentativité et droits syndicaux**
 - ◇ 1 droit syndical construit pour éloigner toujours plus le syndicalisme de terrain
 - ◇ La représentation du personnel basée sur la représentativité, un leurre
 - ◇ Des IRP, au service des intérêts des travailleurs ?
- ◆ **Construction des revendications communes et de l'action collective**
 - ◇ Prendre conscience de l'environnement global et particulier
 - ◇ Permettre le débat collectif pour que le constat et les solutions soient partagés
 - ◇ Le collectif base du rapport de force et des actions concrètes
 - ◇ La communication sur le concret, support des revendications collectives et de la stratégie d'actions
- ◆ **Avec pour engagement la Charte d'Amiens et ses fondamentaux, notre pratique syndicale et nos valeurs, une œuvre concrète !**

Militant 3

- ◆ **FO : une histoire, une structuration, des valeurs et des pratiques**
 - ◇ La commune de Paris
 - ◇ Des bourses du travail à la charte d'Amiens
 - ◇ La création de FO
 - ◇ Leçons collectives
 - ◇ Structures
- ◆ **Construire le développement de FO Cheminots**
 - ◇ Accords de branche - NAO - Ordonnances
 - ◇ Les outils (Tournée, audience/dci, formation, support, etc...)
 - ◇ Communication
- ◆ **Structurer et coordonner une équipe**
 - ◇ Connaitre et coordonner les équipes militantes
 - ◇ Débat démocratique et communication interne
 - ◇ Exercice





NOUVELLE AQUITAINE : FO INTERPELLE LA DIRECTION TER !

Suite à l'annonce par la Direction de l'axe TGV atlantique de l'octroi d'une gratification exceptionnelle de 300 euros brut à chaque agent, FO Cheminots réagit et s'adresse à la direction TER :

« la Direction TGV Atlantique a, par le biais d'un courrier en date du 6 septembre 2023, signifié aux salariés de l'axe TGV Atlantique ayant participé à l'été (sic) l'octroi d'une gratification exceptionnelle de 300 euros brut à l'ensemble des agents (CP/CDI/CDD/alternants) à la seule condition d'avoir travaillé au moins un jour dans la période de juin à août 2023.

Les pics de chaleur ne sont pas l'apanage de l'Axe TGV A, nos rames TER et nos organismes ont aussi été malmenés.

Sur la période de juin à août 2023 il y a eu :

- +6,74 % de circulations TER par rapport à 2022
- +2,37% de régularité avec des pics à +5,4% en juillet et +2,2% en août soit la période de plus forte affluence.

L'engagement des agents TER a pleinement contribué à l'amélioration des chiffres tant TER que TGV grâce à l'amélioration de la ponctualité des parcours d'approche et de destination finale.

Les cheminots TER à travers notre OS FO Cheminots demandent, à tout le moins, l'attribution, dans les plus brefs délais, d'une gratification de même niveau et de même nature que celle octroyée aux agents de l'Axe Atlantique.

Alors que de multiples événements (coupe du monde de rugby, JO, etc.) sont très proches et nécessiteront l'implication totale de chacun des acteurs du transport ferroviaire afin de garantir un haut niveau de service, les cheminots TER ressentent comme une iniquité ce manque de reconnaissance.

Nous attendons une réponse positive et très rapide à même de désamorcer le mécontentement induit par ce « deux poids, deux mesures ». »



UNE SITUATION SANS CESSER DÉGRADÉE

POUR LES AGENTS DES GARES DE LA LIGNE H !

Après une réorganisation mortifère ayant pour conséquence la fermeture de nombreuses gares, laissant les usagers livrés à eux-mêmes, les conditions de travail et de rémunération des agents ne cessent de se dégrader : modification des horaires de services entraînant un manque à gagner pour les agents, réduction d'effectifs, multiplication des missions, le tout sans aucune reconnaissance.

Dernière entourloupe : la Direction qui refuse de payer les primes de langues donne pour consigne dans le cadre de la coupe du monde de rugby et des JO à venir d'utiliser le smartphone pour traduire !

Dans ce contexte de suppression des primes de langues, les agents apprennent que l'entreprise verse 300 euros aux agents d'autres lignes. Et rien pour les lignes H, B et K !

Les agents exigent une réelle reconnaissance et revendiquent avec FO des embauches, l'amélioration de leurs conditions de travail et l'augmentation générale des salaires !



Zone-SE



TER PACA FO CHEMINOTS MOBILISE ET COMMUNIQUE

La coupe du monde de rugby ne sera probablement l'évènement sportif et populaire escompté, du moins pour les Cheminots de PACA.

En effet, pas de trêve, pas de dialogue social sérieux pour la Direction SNCF TER PACA qui continue une politique de démantèlement à marche forcée du service public ferroviaire.

Ainsi durant l'été les personnels avec FO ont dénoncé un sous-effectif chronique et la dégradation des conditions de travail,

principalement les conducteurs de trains de Marseille en grève plusieurs weekends.

La suppression massive des emplois en gare est également confirmée mettant à mal la réalisation d'un service de qualité et de proximité.

Dans ce contexte, FO a interpellé le Ministre des Transports en déplacement à Marseille sur ces problématiques. Là aussi, les réponses sont restées en profond décalage des attentes des agents et de la reconnaissance nécessaire des efforts fournis, singulièrement avec la canicule. (...)

Malgré plusieurs relances de la part des organisations syndicales pour trouver un terrain d'entente, la Direction reste inflexible et ne souhaite pas négocier pour obtenir un répit, à défaut d'une adhésion des personnels.

TER va toujours plus loin en fermant la quasi-totalité des guichets de la région sud au 1er septembre, sous le contrôle du Conseil Régional. Nos actions ont permis la sauvegarde des guichets de Marseille Blancarde et de La Ciotat mais la désertification des autres gares reste actée. (...)

La prise en charge des supporteurs et l'accueil des nombreux touristes ne semblent donc pas être une priorité pour les dirigeants du TER PACA. Pire la SNCF prévoit une production de trains supplémentaires sur certains weekends alors que la Direction sait pertinemment que des grèves importantes sont déjà annoncées et qu'elle ne pourra pas assurer le plan de transport.

Nous requérons un retour à la raison.

TER PACA

FO OBTIENT DES AVANCÉES SUR LES PRIMES DE LANGUES

Face aux difficultés rencontrées par de nombreux agents pour obtenir un constat de langue, FO a interpellé les directions de ligne concernées, notamment par le biais d'une DCI.

Dans ce cadre revendicatif, FO demande et obtient 3 sessions de constat d'anglais en septembre, octobre et novembre. Chaque session sera de 14 agents.

Avec FO, ce sont ainsi 42 agents qui pourront bénéficier de 79,5 euros supplémentaires sur leur fiche de paye.

FO a revendiqué l'application du référentiel pour l'ensemble des langues prévues. La direction précise que la convention TER spécifie uniquement l'anglais comme langue commerciale d'usage, mais s'engage à proposer au conseil régional lors du prochain renouvellement de la convention TER un élargissement de la prise en compte des langues étrangères.





ÉTOILE D'AMIENS : DANS LA PRIVATISATION EN COURS DU TER, LA DIRECTION CONTINUE SON MÉPRIS

L'appel à volontariat est arrivé à son terme et la Direction revendique environ 80% d'emplois couverts par les volontaires. Loin d'être un succès, ce volontariat s'explique davantage par la volonté de conserver son emploi sur la zone d'emploi actuelle que par une adhésion au projet. FO Cheminots a d'ailleurs lancé une pétition en ligne pour le rappeler à la Direction :

« Nous, Cheminots du TER Hauts-de-France, affirmons qu'il n'y a pas de volontaires au sens vrai du terme pour rejoindre aujourd'hui la filiale Etoile d'Amiens ou demain les autres qui seront créées. Un consentement sous la contrainte et la menace de perdre son emploi n'est pas un consentement : c'est une violence dont nous sommes les victimes.

Quelle que soit la réponse que nous avons apportée au mal nommé « appel à volontariat » nous refusons aujourd'hui et nous refuserons demain de perdre nos acquis du Statut, tout ou partie de

nos facilités de circulation, nos accords d'entreprise : ex RH0077, Compte-épargne-temps, temps partiels, etc... Nous refusons la destruction de nos métiers via la polyvalence dont le seul but est de supprimer les postes de nos collègues, nous refusons la dégradation de nos conditions de travail et de notre qualité de vie prévues dans votre filiale SNCF Etoile d'Amiens et demain dans les autres qui seront créées. Nous affirmons que pressurer le personnel encore plus qu'actuellement ne pourra en aucune manière améliorer le service rendu aux usagers, c'est même l'exact contraire qui se produira !

Nous refusons de vous signer un chèque en blanc ! »

Les cheminots du TER Hauts de France peuvent signer cette pétition à l'adresse suivante : <https://chng.it/pcRWPQLzGx>

ÉTOILE D'AMIENS : LA DIRECTION LÈVE « UN PEU » LE VOILE SUR SES INTENTIONS

Réunies en table ronde, les Organisations Syndicales ont pu obtenir quelques informations sur les intentions de la Direction au sein de la filiale. Quelques cas d'école se dévoilent et chacun comprend mieux aujourd'hui pourquoi la SNCF postule aux appels d'offres par le biais de filiales. Quelques exemples :

Sur la garantie de rémunération : prenons l'exemple d'un agent qui verrait dans l'année qui suit son transfert ses éléments variables de solde diminuer d'environ 50 Euros par mois soit 600 euros sur les 12 mois : la garantie de rémunération s'applique et l'Etoile d'Amiens lui doit 600 euros.... Sauf que : si l'agent en question prend par exemple une PR au 1er avril, environ 67 euros par mois pendant 9 mois, soit 600 euros sur 12 mois : l'Etoile d'Amiens ne lui doit plus rien, la PR obtenue est une PR blanche !

Sur les conditions de travail : finis les faux-semblants la Direction affiche la cou-

leur. L'accord temps de travail avec ses RM, RU, ..., c'est terminé. Le taquet du 19/6 pour les roulants, terminé également. La polyvalence généralisée, par exemple pleins de gasoil pour les ADC ou accueil-vente en gare pour les ASCT en battement, fait partie de la réponse à l'appel d'offre et n'est donc pas négociable.

Le ton de la Direction est clair : ce sera « marche ou crève » et il n'y aura que des négociations à coût zéro.

Ceux qui ont signé la Convention Collective, que ce soit le volet organisation du travail (CFDT/UNSA) ou le volet classifications-rémunérations (CFDT/UNSA/SUD Rail) porte une lourde responsabilité en rendant tout cela possible et en permettant aux patrons du ferroviaire d'engager le rapport de force contre les cheminots. Les cheminots sau-

ront répondre à ce rapport de force, les militants FO Cheminots y travailleront inlassablement.



SURTOUT, RESTONS NOUS-MÊMES !

Nos pensions vont augmenter de 5,2 % en janvier 2024.

Devrions-nous en remercier chaleureusement le gouvernement ? Un gouvernement qui applique la loi (article L.161-25 du code de la Sécurité sociale) ... mais seulement de temps en temps et sans même la respecter quand il daigne s'en souvenir ! Si le gouvernement appliquait la loi, les pensions devraient augmenter d'au moins 5,35 %, et même plus en ajoutant l'inflation des mois de septembre et octobre 2023 lorsqu'elle sera connue.

« Depuis le 1^{er} janvier 2017, les années du Président Emmanuel Macron ont fait perdre 8,4 % et l'équivalent de 2,4 mois de pension, et même, pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018, 10,2 % et 3,2 mois de pension ! Ajoutons qu'avec la hausse du coût de l'énergie et des carburants, la hausse programmée des complémentaires santé, l'augmentation des franchises sur les médicaments, les 5,2% d'augmentation seront loin de couvrir cette hausse des retraites » (Extrait du communiqué du groupe des 9)

Chacun connaît la réalité :

- Alimentation + 11,2 % sur un an (+ 20 % sur 2 ans)
- Energie + 6,8 % sur un an (+ 31 % sur 2 ans)
- Électricité + 18 % sur un an
- Gaz + 7 ; 6 % sur un an
- Essence + 7 % (+ 25 % sur 2 ans)
- Loyers, eau, enlèvements des ordures ménagères + 3% sur un an
- Transports + 4,8 % sur un an
- Réparations automobiles + 8,42 % sur un an
- Sans oublier les taxes foncières, les mutuelles...

Résultat, 14 % de la population (9 millions) était en situation de privation matérielle et sociale début 2022 - 30,4 % déclarent ne pas pouvoir se chauffer correctement - fin 2022 - 1 français sur 6 déclarent ne pas pouvoir manger à sa faim et 8 millions de personnes recourent à l'aide alimentaire ... Alors que les banques alimentaires ne font plus face que les services publics continuent de s'écrouler (hôpital, éducation nationale) que les associations médicaux-sociales sont « à bout de souffle » ...

Ce que M. Macron appelle sans honte « la fin de l'abondance » ! Mais qu'il ne s'applique pas, ni à son entourage et son gouvernement ni aux 160 convives du festin à l'Élysée offert au roi Charles III.

Dans cette situation, notre CCN a tout à fait raison lorsqu'il « s'inquiète des dérives autoritaires de l'État... rappelle son attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester... et condamne l'augmentation des sanctions disciplinaires et judiciaires contre les militants syndicalistes ».

Les salariés (en activité ou en retraite) ne se laisseront pas faire.

De grandes mobilisations, indispensables, sont devant nous.

Pour aider à leur développement il est impératif que notre Force Ouvrière reste, selon les principes essentiels de notre charte d'Amiens, indépendante du patronat, des religions, des partis politiques ... et du gouvernement.



LE DROIT À CONGÉS PAYÉS

POUR LES SALARIÉS EN MALADIE !

Suite à des procédures engagées par les organisations syndicales, notamment FO, la cour de cassation a rendu des arrêts importants, le 13 septembre dernier, sur le droit à congés payés. Le fond est clair : la maladie, professionnelle ou non, ne doit pas remettre en cause le droit à congés.

Quelles sont les implications de ces arrêts pour les salariés ? Notamment à la SNCF ?

Depuis les derniers arrêts de la Cour de cassation en date du 13 septembre 2023, tout salarié est en droit de prétendre à des jours de congés payés lorsqu'il est en arrêt de travail, pour maladie ou accident professionnel ou non, et ce, quel que soit la durée de son arrêt de travail.

Le droit communautaire garantit un congé payé de 4 semaines. En France, la durée des congés payés est de 5 semaines.

Pour le moment, la Cour de cassation n'a pas encore clairement affirmé que l'acquisition des congés payés en période de maladie devait se faire sur une base de 5 semaines lorsque la durée de l'arrêt de travail dure une année entière.



Toutefois, il y a de fortes chances que si elle était saisie sur ce point précis, elle affirme que le droit à congés payés pour une période de maladie s'étalant sur une année entière s'exerce sur une base de 5 semaines au regard de la finalité que le droit communautaire accorde à la période de congés payés (une période de repos et de loisirs). Le droit à congés payés, qui est un principe essentiel du droit social de l'Union, doit être effectif et ne saurait pouvoir être limité à une période de protection de 4 semaines (période prévue par le droit communautaire) lorsque la législation nationale accorde un droit supérieur dès lors que le principe d'un droit à congés payés est accordé en période de maladie.

Nous avons cependant pour les cheminots de la SNCF à rester prudents : cet arrêt porte sur le droit à congés acquérables 2,5 jours ouvrables par mois travaillé alors qu'il est à la SNCF de 28 jours ouvrés acquis (pour un emploi à temps plein). Donc fort différent.

D'ailleurs, parlant de jours de congés « conventionnels », ce qui est le cas de la SNCF, la cour de cassation a rendu un arrêt contradictoire notamment sur la charge de la preuve :

« Si cette règle de la charge de la preuve valait pour les congés payés légaux, la solution était toute autre s'agissant des congés payés conventionnels. La Cour de cassation précisait, s'agissant des congés conventionnels supplémentaires, que le salarié pouvait demander des dommages et intérêts compensant le défaut de prise de ses congés à condition de prouver que l'employeur est à l'origine de la non prise de ces jours (Cass. soc., 12-5-15, n°13-20349). »

Un arrêt qui en quelque sorte fait avancer le sujet sans pour autant clore le dossier...

Et concernant le congé parental ?

Le même jour, à l'occasion d'une affaire FO et moins médiatique, la Cour de cassation a décidé qu'un salarié pouvait, comme pour la prise d'un congé maternité, reporter ses congés payés à l'issue de son congé parental : il y a lieu de juger désormais qu'il résulte des articles L. 3141-1 et L. 1225-55 du code du travail, interprétés à la lumière de la Directive 2010/18/UE du Conseil du 8 mars 2010, portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental, que lorsque le salarié s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre ses congés payés annuels au cours de l'année de référence en raison de l'exercice de son droit au congé parental, les congés payés acquis à la date du début du congé parental doivent être reportés après la date de reprise du travail (Cass. soc., 13-9-23, n°22-14043).

26 ET 27 SEPTEMBRE À BOURGES

RETOUR SUR LE COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL



Le Comité Confédéral National Force Ouvrière réuni à Bourges les 26 et 27 septembre 2023 réaffirme l'indépendance de la Confédération Générale du Travail - FO vis-à-vis du patronat, et des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques, conformément à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant. Le CCN rappelle l'attachement de FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droit.

À l'issue de deux jours de débats intenses, conduisant les discussions jusqu'à plus de 23 heures chaque jour, le « parlement de Force Ouvrière » a adopté une résolution qui doit servir de feuille de route à notre confédération pour les 6 prochains mois. Morceaux choisis de la résolution du CCN des 26 et 27 septembre :

« Le CCN s'inquiète des dérives autoritaires de l'Etat, dénoncées notamment par la confédération syndicale internationale au sujet notamment du mouvement des retraites. Il rappelle son attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de

manifeste. Le CCN condamne l'augmentation des sanctions disciplinaires et judiciaires contre les militants syndicalistes. »

« La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleurs sont pénalisés par son application à marche forcée depuis le 1er septembre. Le CCN réuni ce jour réaffirme que FO ne tourne pas la page et continuera à combattre cette réforme par tous les moyens à l'instar de nos recours contre les décrets. Pour FO, cette réforme injuste, injustifiée et illégitime doit être abrogée et FO dénonce le coup de force que prépare le gouvernement pour ponctionner l'AGIRC-ARRCO. »

« Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique dès que les conditions seront réunies le retour au départ à la retraite à 60 ans ».

« Le CCN dénonce les exonérations de cotisations qui conduisent les entreprises à privilégier des emplois peu rémunérés et les incitent à limiter les augmentations de salaires, ainsi que la prolifération de rustines telles que la prime « carburant » versées par l'Etat échappant à toutes cotisations sociales. Le CCN revendique que les aides publiques versées aux entreprises soient conditionnées à des objectifs d'emplois et au strict respect du paiement de l'impôt sur le territoire ! Le



CCN rappelle ses demandes en matière de conditionnalité des aides : augmentation des salaires, respect des obligations légales et conventionnelles, maintien de tous les emplois, respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, relocalisations de la production et de la R&D sur le territoire. »

« Face au projet de loi « immigration », le CCN rappelle son rejet de toute idéologie visant à faire de l'étranger le bouc émissaire des difficultés économiques et sociales. Le CCN dénonce l'instrumentalisation de la question migratoire et toute vision utilitariste considérant les travailleurs comme des marchandises. Le CCN réaffirme qu'il combat toute forme de racisme, xénophobie, sexisme, et toute idéologie de rejet de l'autre ».

« Sans être dupes des intentions du gouvernement qui restent de tenter d'associer les organisations syndicales à sa politique, le CCN mandate le secrétaire général et le bureau confédéral pour exprimer nos revendications lors de la conférence sociale et de s'en extraire si elles ne sont pas discutées ».

Retraites, Protection sociale

Augmentation des salaires

Services publics

Migration

Emploi et Formation Professionnelle

Dans les semaines et mois prochains le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants et à ses adhérents, de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Le CCN décide d'une campagne médiatique, de meetings et d'assemblées dans les départements avec au centre l'action revendicative sur les salaires, les services publics, la protection sociale et les retraites. Il donne mandat à la confédération pour être à l'initiative d'une mobilisation qu'exige la situation, sur nos revendications, dans l'unité d'action syndicale si possible.



CONSEIL NATIONAL

FO dit NON

À l'invitation du Président de la République à la réunion du Conseil National de la Refondation du 7 septembre 2023, la position de FO est sans ambiguïté : Comme l'an passé, c'est NON ! Pour FO, il n'y a qu'un seul CNR, celui issu de la résistance et pour le coup, ce CNR « macroniste » ne peut que conduire à diluer la parole des organisations syndicales et l'affaiblir.



Vous trouverez ci-après le texte du courrier envoyé à Macron et signé Frédéric SOUILLOT, Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière :

« Monsieur le président de la république,
Nous vous remercions de l'invitation que vous avez bien voulue nous adresser à la prochaine réunion du conseil nation de la refondation du 7 septembre.

Conformément au courrier que nous vous avons envoyé l'an passé, Force Ouvrière ne participera pas à ce rendez-vous.

FO considère toujours qu'elle n'a pas sa place dans une instance qui, en réunissant des composantes aussi disparates que forces politiques, économiques, sociales, associatives, des élus des territoires, et des citoyens tirés au sort, conduit à diluer la parole des organisations syndicales et affaiblit le rôle des acteurs sociaux.

Pour FO, il n'y a qu'un seul CNR, issu de la Résistance à la fin de la seconde guerre mondiale.

Ne pas participer au CNR ne signifie pas pour FO refuser de dialoguer.

Toutefois, nous aurions souhaité que « la nouvelle méthode partenariale pour bâtir des consensus » vous conduise à renoncer à une réforme des retraites injuste et brutale, rejetée par une immense majorité de la population et la totalité des organisations syndicales.

DE LA REFONDATION

à Macron !

FO agit et continuera d'agir dans le cadre des instances existantes, y compris au niveau territorial, animée par un esprit de dialogue et de responsabilité pour faire part de ses positions et revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

FO souhaite redire son opposition à la réforme de l'indemnisation chômage que vous avez engagée, qui produit la contracyclicité et réduit fortement les droits des allocataires et réaffirme son attachement à une assurance chômage dont la gouvernance reste paritaire.

FO continue de revendiquer une véritable augmentation des salaires, la révision des ordonnances travail, la nécessité de créer des emplois de qualité, entre autres par la réindustrialisation du pays, une transition climatique soucieuse des préoccupations sociales, le maintien et

le développement des services publics, une véritable politique pour le grand âge, pour défendre et faire progresser les droits des travailleurs et la justice sociale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre plus haute considération et de notre profond attachement aux valeurs de la république. »

Frédéric SOUILLOT, Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



Nous réaffirmerons nos revendications à la conférence sociale

Les prix des carburants atteignent à nouveau des sommets. Les factures de gaz et d'électricité continuent de grimper, les taxes foncières arrivent, la question du pouvoir d'achat reste un sujet pour un grand nombre de salariés et leurs familles.

Bien qu'on nous dise que les prix stagnent, baissent ou ralentissent, l'inflation reste élevée. Chacun s'en rend compte au quotidien.

Jamais avare d'effets d'annonce, le gouvernement continue d'éviter les seules véritables mesures de soutien au pouvoir d'achat.

Pour FO, nous irons une nouvelle fois réclamer un coup de pouce au Smic et l'aug-

mentation du point d'indice de la fonction publique. Nous irons demander le retour à l'échelle mobile des salaires. Et de réelles négociations pour permettre l'augmentation des salaires, du public comme du privé, des pensions et des minima sociaux, partout ! Et nous continuerons à demander l'ouverture de négociations salariales, dans les branches et les entreprises. Et à activer les clauses de revoyure.

Nous redirons notre revendication sur la conditionnalité des aides publiques en matière d'emploi ou de relocalisation.

FO rappellera que nous sommes le syndicat de la fiche de paye

Nous redirons notre revendication sur la fin des exonérations de cotisations patronales, qui creusent le déficit de la Sécurité sociale. Près de 80 milliards qui s'évaporent chaque année. Ce fameux trou de la Sécu n'est qu'une illusion qui fait croire que notre système serait déficitaire par trop de soins et trop de solidarité, alors qu'en réalité on le prive de ses propres ressources.

Enfin, la question des salaires, c'est aussi celle de l'emploi tout au long de la vie, des contrats courts, des temps partiels subis, des parcours professionnels, des reconversions, de l'emploi des seniors, des retraites progressives, de l'égalité femmes-hommes...

CAMPAGNE SYNDICALE : L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES, C'EST MAINTENANT !

Dans le cadre de notre militantisme de terrain, le Bureau Fédéral a décidé d'une campagne de mobilisation des Cheminots sur la question salariale à la SNCF après 10 ans marqués par l'absence de toutes réelles revalorisations du pouvoir d'achats des Cheminots. Les flyers et l'affiche de campagne sont disponibles dans les syndicats et les UR.



LE GUIDE FO CHEMINOTS SUR L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

Le Rail Syndicaliste N°684 spécial « Guide Ouverture à la Concurrence » a été édité sous forme de livret afin d'informer largement nos militants, adhérents et sympathisants, il est disponible auprès de vos Unions Régionales et sur AGORA, n'hésitez pas à le diffuser auprès des collègues.



CONNAÎTRE SES DROITS AVEC FO CHEMINOTS !



Car, un Cheminot averti est une pierre dans la construction des revendications et des mobilisations, outre le Guide Ouverture à la Concurrence, d'autres guides sont également disponibles sur AGORA et sur demande auprès de vos UR.

Vous pourrez trouver des guides à destination des militants afin d'exercer au mieux leur mandat de Délégué Syndical ou de Représentant de Section Syndicale comme des guides sur la rémunération ou les EVS, ou bien encore sur la réglementation du travail ou le droit de grève ou plus spécifiquement à destination des collègues Contractuels.

FAIRE ADHÉRER

Les bulletins d'adhésion au format cartonné ainsi que les Flyers d'invitation aux Journées Découvertes FO sont disponibles dans vos Unions Régionales, ils sont également disponibles sur AGORA en version PDF remplissable.

N'hésitez pas à en mettre dans vos sacs de tournées !



ÉQUIPE LES MILITANTS ET LES ADHÉRENTS

Faute de commandes suffisantes, la boutique en ligne a dû être fermée, pour autant, les partenaires SIP19 et LM Communication restent à votre disposition pour confectionner vos goodies et autres matériels de manifestation sur mesure et à nos couleurs n'hésitez pas à les solliciter au titre de FO Cheminots :

SIP19 - Nicolas - 07 50 98 89 58

LM Communication - Julien - 06 74 91 15 33



En stock à la Fédération (commandes directes au Trésorier) :
La BATTERIE DE SECOURS marquée FO Cheminots au tarif de 7€/pièce



En stock à la Fédération (commandes directes au Trésorier) :
L'ECO-CUP estampillée FO Cheminots au tarif de 0.80€/pièce

Mon métier est vital
Mes fins de mois
sont difficiles

POURQUOI MON SALAIRE EST-IL SI BAS ?

Agent de
Commercial gare Agent Su
enancesignalisationAgent circulation O
des moyens Planificateur opérationnel Ag
des ferrées Annonceur Technicien caténaire O
Technicien de maintenance des installations Télécc
Technicien basse tension Électricien basse et moyenne t
travaux génie civil Chef d'é
des installations télécom
nnel de circulation fer
ations ferroviaires O
de commerciaux en gare Agent Trains Travaux Superviseur Tram
nager d'équipe conducteurs de trains/engins Ingénieur ferrov
scientist Ingénieur maintenance & travaux génie civil Ingénie
aux génie électrique
érateur Sécurité Sol
ms Chef d'équipe élé
et moyenne tension Surveillant travaux génie civil Chef d'équi
nance voie ferrée Chef d'équipe des installations télécoms Sur
travaux bâtiment Conducteur de train/engin Contrôleur A
cale Agent de la maintenance du matériel Commercial gare Ag
Technicien de mainte
sol Gestionnaire de
maintenance des voi
nager d'équipe conduc
scientist Ingénieur mainte... génie c
ance & travaux génie électrique Ingénieur d'étud
pour de train/engin Contrôleur Agent d'esc
ance du matériel Commercial gare Agent SU
ne conducteurs de trains/engins Ingénieur fi
pour maintenance & travaux génie civil Ing
électrique Ingénieur d'étude

Des primes ne suffisent pas !
AUGMENTATION DES SALAIRES

CHEMINOTS
FO